

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 NOVEMBRE 2020

Présents : G. JEAN, G. RISBOURG, C. VIRETTI, F. GOUIRAND, L. ARNAUD, J. BLANC, V. AGNES, A. BREMOND, P. BRESSIER, O. DEVICHI, P. PEYTHIEUX, J. ROCHE, C. SEBASTIANI.

Absents excusés : R. FRANCESCHI a donné pouvoir à F. GOUIRAND
S. VALLECALLE a donné pouvoir à P. PEYTHIEUX

ORDRE DU JOUR

1. TRAVAUX/VOIRIE
2. VOIRIE COMMUNALE
3. AFFAIRES SCOLAIRES
4. URBANISME
5. AFFAIRES SOCIALES
6. COMISSIONS MUNICIPALES
7. QUESTIONS DIVERSES

- Mme Le Maire demande à ce que soit rajoutée une délibération concernant l'indemnité du trésorier principal.

Il s'avère nécessaire de demander le concours de Mme TEXTORIS Claude Trésorière pour assurer les documents budgétaires. A ce titre la commune peut lui verser une indemnité de budget à hauteur de 45 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de verser à Mme Textoris Claude trésorière principale l'indemnité de budget de 45€.

Pour : 14

Abstention : 1

1. TRAVAUX/VOIRIE

- La commission doit remesurer la longueur des voies sélectionnées pour leur remise en état par de l'enrobage afin que l'on soit au plus près de la réalité pour le dossier de demande de subventions.
- Un courrier en RAR a été envoyé à chaque riverain du Chemin des Figuières les informant que les arbres se trouvant en bordure du chemin devaient être élaguer ou arracher. Après la mise en œuvre de cette demande le chemin des Figuières fera partie du programme de la réfection des voies.
- Le devis pour le changement de la porte de la bergerie devra être réactualisé par l'entreprise PARRA Sébastien.
- Balcon toujours en attente.

2. VOIRIE COMMUNALE

- La commune a reçu un courrier du tribunal, Mr Laurent RICHAUD, Mme Nathalie RICHAUD et Mme Cécile BAZE attaquent la commune afin que le tribunal annule le rejet implicite de la commune à la demande d'abrogation formulée le 26/02/2020 ;enjoindre la commune dans un délai d'un mois et sous astreinte de 100€ par jour de retard de procéder à l'abrogation du plan des voies communales

annexés au PLU et du PLU en ce qu'il annexe le dit plan et de condamner la commune à verser aux requérants le somme de 5000€.

Cette affaire concerne le passage du chemin communale du Carré passant derrière la propriété des requérants.

3. AFFAIRES SCOLAIRES

- Un nouveau protocole sanitaire a été mise en place à l'école.
- Un cas de COVID a été déclaré à l'école, sont cas contact les élèves qui mangent avec l'élève à la table de la cantine étant donné que c'est le seul moment où ils ne portent pas le masque. Ces élèves ont été isolés durant 7 jours.
- La commune souhaite rendre hommage au professeur Samuel Paty assassiné par un acte terroriste en donnant son nom à l'abri bus de nos collégiens afin que personne n'oublie cette barbarie. Les communes de la communauté vont se mettre en relation afin d'uniformiser le message qui sera mis sur les plaques d'hommage.
- Le conseil d'école est reporté.

4. URBANISME

- Mr et Mme GRAU Frédéric nous informe qu'ils souhaitent vendre leur maison et savoir si la commune dans un premier temps est intéressée, mais la commune ne souhaite pas investir dans un achat immobilier. Dans un deuxième temps avant la mise en vente officielle de leur maison ils souhaitent éclaircir un point à savoir qui est propriétaire des caves du dessous et du dessus car il a y un imbroglio entre la commune et leurs caves.
- Madame POULIQUEN Odette est en attente de la réponse de l'agence routière concernant la création de ses 2 places de parking étant donné qu'elles se trouveront en bord de la départementale.
- Le PC de Mr MARTIN –LOPES Christophe et Mme SALETES Céline pose des questionnements sur la déclivité du terrain et donc le terrassement effectué, question de l'implantation, pour la commission urbanisme n'est pas cohérent avec le reste de l'architecture du quartier.

5. AFFAIRES SOCIALES

- La feuille des appels téléphoniques de nos anciens doit être mise à jour.
- Mise en place de l'ordinateur pour l'aide aux administrés ainsi que du NAS.
- Les inondations qu'on subit certaines communes des Alpes Maritimes sont catastrophiques, Madame Le Maire propose de faire un don exceptionnel à hauteur de 1000 € à l'association des Maires des Alpes Maritimes.
Mme le Maire demande à son conseil municipal de se prononcer, le conseil municipal après délibération, et à l'unanimité autorise Mme le Maire à verser la somme de 1 000 € à l'association des Maires des Alpes Maritimes.
- Une plainte a été déposée en gendarmerie concernant les TAGS inscrits sur le lavoir des escaliers du Château qui ont été refaits l'année dernière !!
- Des incivilités ont été commises envers des habitants du village le weekend du 31 octobre alors que nous sommes en plein confinement.
- Un agent de la collectivité n'a pas droit au chèque Cadhoc comme les agents titulaires de la commune. Elle souhaite pour les fêtes de fin d'année offrir un bon d'achat soit à Hyper U soit Illicado. Elle propose le montant suivant :

- Stephanie GULINO : 150 €. Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité accepte la proposition de Mme le Maire.

6. COMMISSIONS MUNICIPALES

Cimetière

- Le règlement du cimetière sera voté au prochain conseil !

Affaires générales /RGPD

- L'organigramme sera présenté le vendredi 27 novembre au référent RGPD du COTELUB.
- L'association du Grand Ménage est venue rencontrer les élus afin que la commune y participe.

7. QUESTIONS DIVERSES

- Au vu du confinement, la commune va rallonger la coupure de l'éclairage publique.
- Reprise du dossier pour les autorisations de vidéosurveillance pour mettre sur la commune.
- 11 novembre cérémonie en petit comité
- De plus en plus d'habitants ont de plus en plus de véhicules et le stationnement devient de plus en plus difficile et archaïque.
- Une estimation du terrain de la commune intéressant Mr Jacques ARUTUNIAN, va être faite.
- Une demande de subvention va être demandée concernant l'achat de la propriété de Mr DURIER d'un peu plus de 10 ha de bois dans le Luberon.

SEANCE LEVEE A 22H30